

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [megane-sylvestre-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/820b39a917de5d2426baeb17>

Date d'obtention : 2025-01-28 21:09:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Aussitôt qu'un jeune vient me parler d'une situation où il a envoyé des photos de lui/elle nu(e), je vais remplir la trousse Sexto. De plus, il ne faut jamais regarder les photos du jeune. Il est important de confisquer le cellulaire des jeunes qui ont les photos de pornographie juvénile en leur possession. Aussi, sachant que le questionnaire n'interfère pas dans le processus judiciaire, je ferai seulement ce qui est inscrit dans la trousse Sexto afin de ne pas nuire à l'enquête qui va suivre. Je retiens également qu'en tant qu'intervenante, je peux faire de la prévention/sensibilisation en lien avec le sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lorsqu'un jeune va venir me parler d'une situation où il a envoyé des photos de lui/elle nu(e), je vais être en mesure de bien remplir la trousse Sexto. De plus, je serai mieux outillé afin d'aider le jeune. Je serai également en mesure d'expliquer les enjeux légaux du sextage. Je pourrai également expliquer aux jeunes la suite des démarches. Je m'assurerai de faire preuve d'écoute et de bienveillance auprès du jeune, sachant que ce n'est pas facile pour lui de venir parler de cela. Mes futures interventions seront plus efficaces grâce à la formation, qui nous en apprend davantage sur le sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ne pas poser de questions autres que celles qui sont posées dans la trousse. Je ferai attention également de ne pas regarder le téléphone/les photos de l'élève. Je vais également faire attention d'utiliser la trousse correctement. Je dois également faire attention à la confidentialité.